

**ARRÊTÉ DÉROGATOIRE**  
**N°AR-DER-20240830-01-OREMIS**

Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** l'article 3-3(2) en précision des statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration ;

**Considérant** la nécessité d'assurer notre mission de service public ;

**Considérant** l'obligation de continuité de service ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : M. Killian BOUBENNEC, cadre administrateur, directeur délégué aux infrastructures numériques est autorisé à cumuler ses fonctions d'administrateur et de directeur délégué jusqu'au 30/04/2026.

**Article 2** : Cette décision est entièrement opposable par l'assemblée générale par un minimum de  $\frac{2}{3}$  des membres adhérents.

**Article 3** : Madame la cheffe de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.

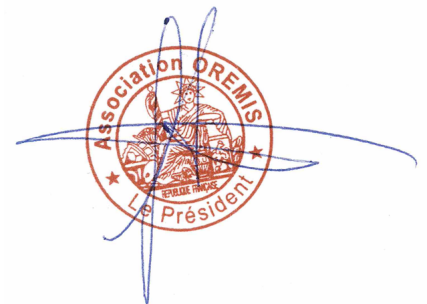
Ampliation adressée au :

- Conseil d'administration pour information.

Le 30/08/2024 à ISTRES

le Président.

M. Lucas VOLET



Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).